

...2...

Cet Accord est le sixième des traités bilatéraux relatifs au transfèrement des détenus que le Canada a conclus. Ceux conclus avec les Etats-Unis, le Mexique, et le Pérou sont déjà en vigueur, alors que ceux avec la Bolivie et la Thaïlande attendent la ratification. Le Canada est également signataire d'une convention multilatérale du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées, laquelle entrera en vigueur après sa ratification par trois pays membres.